

## **COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 21/03/2025**

### **Achat d' un broyeur d' accotement – Validation de devis**

Le broyeur actuel nécessite d' importantes réparations. Compte tenu de son ancienneté, Monsieur Le Maire propose donc d' en acheter un neuf.

Les devis suivants ont été faits :

- Entreprise Berny de Voivres pour un montant de 9500 euros HT soit 11400 euros TTC sans reprise de l' ancien matériel
  - Entreprise VLG de Luché Pringé pour un montant de 7000 euros HT soit 8400 euros TTC incluant une reprise de l' ancien matériel de 3000 euros
- Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis VLG.

### **Achat d' un pupitre de cérémonie – validation de devis**

La commune ne dispose pas de pupitre pour les diverses cérémonies organisées.

Monsieur le Maire propose l' acquisition d' un pupitre fabriqué par l' entreprise AME de Saint Jean de la Motte au prix de 911,83 euros HT soit 1094,20 euros TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis.

### **Acquisition d' un ordinateur portable pour le secrétariat – Validation de devis**

L' achat d' un PC portable devient indispensable pour plus de commodités dans le travail du secrétariat.

Les devis suivants ont été établis :

- Sté Amix pour 884,91 euros HT soit 1061,90 euros TTC
- Sté Im@gin'micro pour 941,50 euros HT soit 1129,80 euros TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis Amix.

### **Achat des illuminations de Noël – Validation de devis**

Dans le but de renouveler et compléter les décorations de Noël, Monsieur le Maire propose de faire l' acquisition de 7 motifs et 8 guirlandes dont les devis sont les suivants :

- Sté Décolum pour 7 motifs d' un montant de 3131,96 euros HT soit 3758,35 euros TTC
- Sté Leblanc pour 8 guirlandes d' un montant de 450 euros HT soit 540 euros TTC

Le Conseil Municipal valide les deux devis.

### **Achat de signalétiques – Validation de devis**

La commission voirie a recensé un certain nombre de panneaux à commander. En voici le devis :

- Sté Kelias pour un montant de 1137,76 euros HT soit 1365,61 euros TTC

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

### **Cession de la parcelle YA 212 au profit de Sarthe Habitat**

Le macrolot d' une surface de 1228 m<sup>2</sup> du lotissement de la Druinée est prévu pour une construction de Sarthe Habitat. Pour cela, la commune doit céder cette parcelle au prix de 1 euro et prendre en charge les travaux de viabilité.

Sarthe Habitat prend en charge les frais liés à l' acquisition.

Le Conseil Municipal approuve cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Dépôt d' une déclaration préalable concernant les travaux de remplacement de fenêtres et portes dans différents bâtiments communaux**

**Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les déclarations préalables ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.**

**Création d' un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d' activité**

Compte tenu du décès d' un agent technique, il convient de créer un emploi non permanent à temps complet.

Monsieur le Maire sera chargé de recruter celui-ci.

Le conseil Municipal adopte cette disposition.

**Indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d' activité**

Cette indemnisation, en cas de décès est due aux ayants droits de l' agent.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise l' indemnisation des congés payés non pris pour l' agent décédé.

**Vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget général 2024**

Monsieur Michel Tessier, adjoint délégué aux finances, expose les conditions d' exécution du Compte Financier Unique de l' exercice 2024 pour la commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Michel Tessier.

Présentation générale du Compte Financier Unique :

Recettes	Investissement	Fonctionnement	Total
	293809,52	851579,18	1145388,70
Restes à réaliser	23454,62	0,00	23454,62
Dépenses	250827,38	649086,71	899914,09
Restes à réaliser	3096,20	0,00	3096,20
Différence ( R - D )	42982,14	202492,47	245474,61
Résultats antérieurs	-219052,72	158224,47	-60801,25
Solde	-176043,58	360716,94	184673,36
Différence de RAR	20358,42	0,00	20358,42
Résultat cumulé	-155685,16	360716,94	205031,78

Après examen, le Conseil Municipal approuve le CFU 2024 du budget général de la commune.

**Vote du Compte Financier Unique ( CFU ) 2024 du budget assainissement**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Michel Tessier adjoint délégué aux finances.

Présentation du Compte Financier Unique du budget assainissement :

Recettes	Investissement	Fonctionnement	Total
	114406,52	25694,45	140100,97
Dépenses	49505,08	34443,14	83948,22
Différence	64901,44	-8748,69	56152,75
Résultats antérieurs	-58898,28	0,00	-58898,28

<b>Solde</b>	<b>6003,16</b>	<b>-8748,69</b>	<b>-2745,53</b>
<b>Résultat</b>	<b>6003,16</b>	<b>-8748,69</b>	<b>-2745,53</b>

Après examen, le Conseil Municipal approuve le CFU du budget assainissement.

#### **Vote du Compte Financier Unique ( CFU ) 2024 du budget lotissement**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Michel Tessier.

Présentation du Compte Financier Unique budget Lotissement

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	138739,24	187261,41	326000,65
Dépenses	195310,63	200792,20	396102,83
Différence	-56471,39	-13530,79	-70102,18
Résultats antérieurs	141470,77	11670,38	153141,15
Solde	84899,38	-1860,41	83038,97
Résultat cumulé	84899,38	-1860,41	83038,97

Après examen, le Conseil Municipal approuve de CFU 2024 budget lotissement.

#### **Affectation du résultat 2024 – budget général**

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Le Conseil Municipal décide :

- d' affecter au compte 1068 pour couvrir le déficit d' investissement la somme de : 155685,16 euros.
- d' inscrire à la ligne 002 en recette de fonctionnement 205031,78 euros.
- d' inscrire au compte 001 en dépenses d' investissement 176043,58 euros

#### **Affectation du résultat 2024 – budget assainissement**

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Le Conseil Municipal décide :

- d' inscrire au compte 001 en recette d' investissement 6003,16 euros.
- D' inscrire à la ligne 002 en dépense de fonctionnement 8748,69 euros

#### **Affectation du résultat 2024 - budget lotissement**

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Le Conseil municipal décide :

- d' inscrire au compte 001 recettes d' investissement 84899,38 euros
- d' inscrire à la ligne 002 dépenses de fonctionnement 1860,41 euros

#### **Vote des taux d' imposition des taxes directes locales pour 2025**

Le conseil Municipal, compte tenu du produit fiscal attendu pour l' équilibre du budget décide de reconduire pour 2025 les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,84 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 32,05 %
- Taxe d' habitation : 21,04 %

### **Vote du budget général pour 2025**

Après lecture du projet de budget général de la commune pour 2025,  
le Conseil Municipal décide de voter le budget qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : Recettes et dépenses : 1034448,63 euros
- Section Investissement : Recettes et dépenses : 468524,41 euros

### **Vote du budget assainissement pour 2025**

Après lecture du projet de budget assainissement pour 2025,  
le Conseil Municipal décide de voter le budget assainissement qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : Recettes et dépenses : 69248,69 euros
- Section d' Investissement : Recettes et dépenses : 49191,73 euros

### **Vote du budget lotissement pour 2025**

Après lecture du projet de budget lotissement pour 2025,  
le Conseil Municipal décide de voter le budget lotissement qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : Recettes et dépenses : 199093,76 euros
- Section d' Investissement : Recettes et dépenses : 260032,73 euros